



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

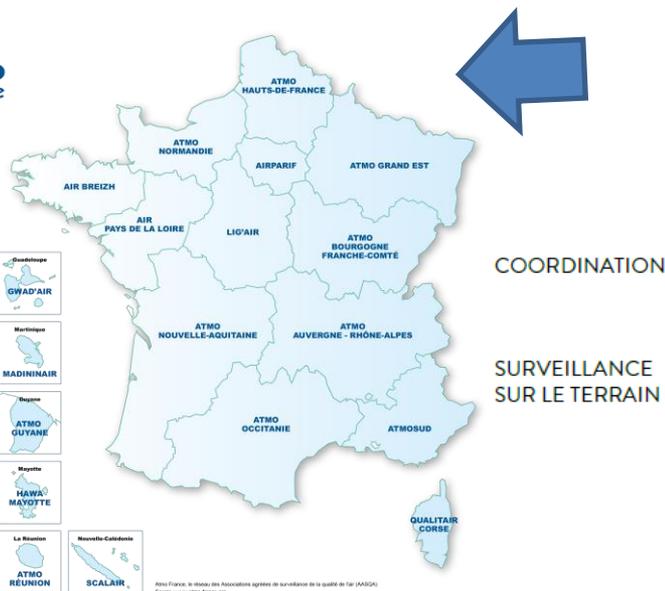
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fédération des associations
de surveillance de la
qualité de l'air

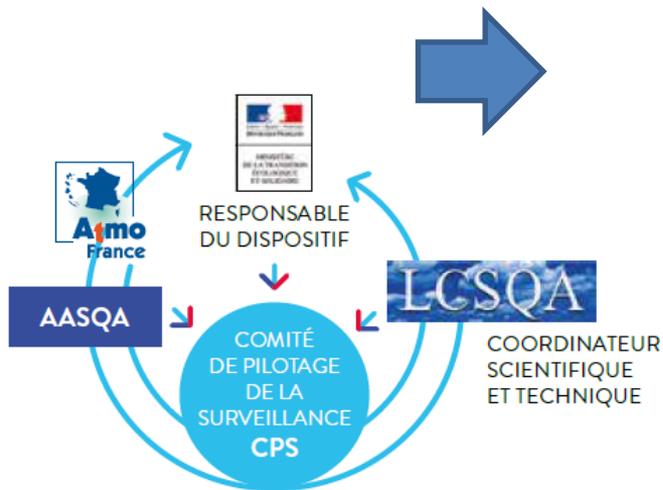


Journée nationale de la qualité de l'air 2020

Introduction (1/2) : Le dispositif français de surveillance de la qualité de l'air



Aimo France, le réseau des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA)
Source : www.aimo-france.org



Introduction (2/2) : Atmo France et les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA)

40 ans d'expertise



Plus de 580 experts

Inventoristes | Chimistes |
 Prévisionnistes | Ingénieurs |
 Chargés d'étude | Techniciens |
 Communicants | etc

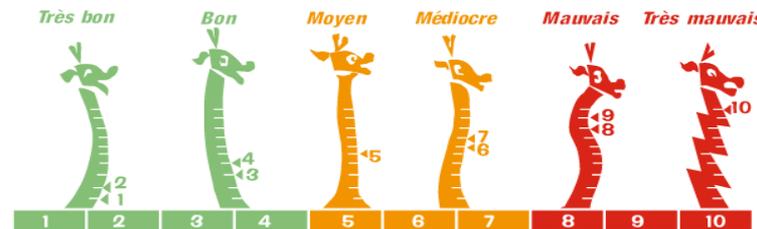
Neutralité et indépendance

Organismes de type associatifs

Données de référence

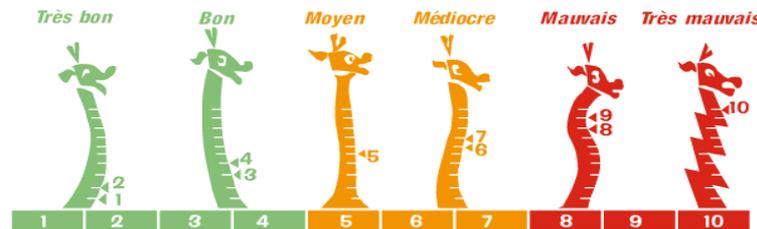
*Fiables
Transparentes
Homogènes sur tout le territoire*





L'indice ATMO : qu'est-ce que c'est aujourd'hui ?

- **Un outil de communication** : un indice pour connaître tous les jours la qualité de l'air dans les grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants
 - A chaque niveau correspond **un chiffre** (de 1 à 10), **une couleur** (vert, orange ou rouge) **et un qualificatif** (de très bon à très mauvais)
- **Un mode de calcul** défini par arrêté ministériel depuis 2000
 - **Calculé chaque jour**, pour le jour même et pour le lendemain
- **La prise en compte de 4 polluants** : Particules (**PM₁₀**), Ozone (**O₃**), Dioxyde d'azote (**NO₂**) et dioxyde de soufre (**SO₂**)



Pourquoi rénover l'indice ATMO ?

L'indice actuel :

- N'est calculé que pour les agglomérations de + de 100 000 habitants ;
- N'est pas cohérent avec l'indice européen ;
- Ne tient pas compte des $PM_{2,5}$ (particules de diamètre inférieur à 2,5 micromètres).

Processus d'élaboration du nouvel indice

- Des travaux pilotés par Atmo France en lien avec le ministère de la Transition écologique
- Une consultation du Conseil national de l'air ayant conduit à un avis le 11 septembre 2019
- Un arrêté publié le 29 juillet 2020 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021

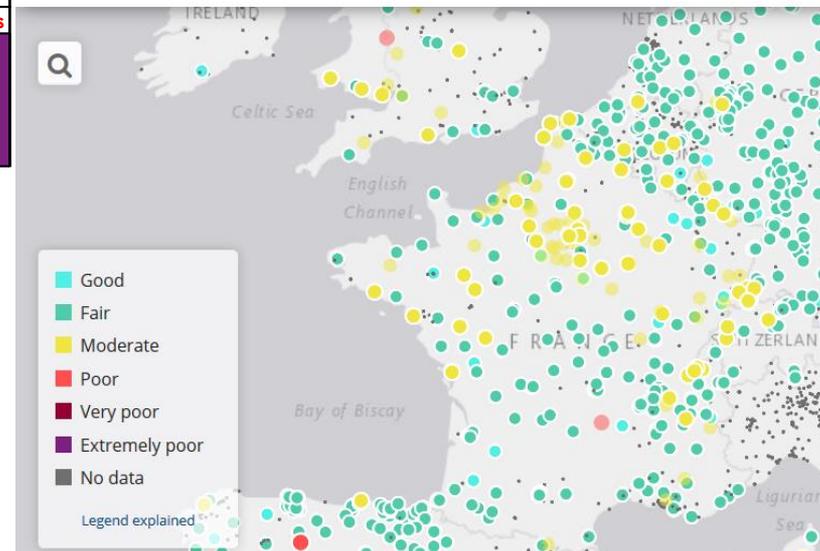
Le nouvel indice ATMO s'aligne sur les seuils du nouvel indice européen

		Indice AEE novembre 2019					
		Bon	Moyen	Dégradé	Mauvais	Très mauvais	Extrêmement mauvais
Moyenne journalière	PM2.5	0-10	10-20	20-25	25-50	50-75	> 75
Moyenne journalière	PM10	0-20	20-40	40-50	50-100	100-150	> 150
Max Horaire Journalier	NO2	0-40	40-90	90-120	120-230	230-340	> 340
Max Horaire Journalier	O3	0-50	50-100	100-130	130-240	240-380	> 380
Max Horaire Journalier	SO2	0-100	100-200	200-350	350-500	500-750	> 750

Bon
 Moyen
 Dégradé
 Mauvais
 Très Mauvais
 Extrêmement mauvais



European Air Quality Index



<https://airindex.eea.europa.eu>

Le nouvel indice ATMO : principales évolutions

- Introduction d'un sous-indice PM_{2,5} ;
- Nouvelles dénominations : le niveau « Très bon » disparaît et le niveau « Extrêmement mauvais » fait son apparition ;
- Nouvelles couleurs : le code couleur s'étend désormais du bleu (bon) au magenta (extrêmement mauvais)

		Bon	Moyen	Dégradé	Mauvais	Très mauvais	Extrêmement mauvais
Moyenne journalière	PM2.5	0-10	10-20	20-25	25-50	50-75	> 75
Moyenne journalière	PM10	0-20	20-40	40-50	50-100	100-150	> 150
Max horaire journalier	NO2	0-40	40-90	90-120	120-230	230-340	> 340
Max horaire journalier	O3	0-50	50-100	100-130	130-240	240-380	> 380
Max horaire journalier	SO2	0-100	100-200	200-350	350-500	500-750	> 750



		Bon	Moyen	Dégradé	Mauvais	Très mauvais	Extrêmement mauvais
Moyenne journalière	PM2.5	0-10	10-20	20-25	25-50	50-75	>75
Moyenne journalière	PM10	0-20	20-40	40-50	50-100	100-150	>150
Max horaire journalier	NO2	0-40	40-90	90-120	120-230	230-340	>340
Max horaire journalier	O3	0-50	50-100	100-130	130-240	240-380	>380
Max horaire journalier	SO2	0-100	100-200	200-350	350-500	500-750	>750

Le nouvel indice ATMO : principales évolutions

- Nouveaux seuils associés aux différentes classes de concentration ;
- Indice calculé sur l'ensemble du territoire pour chaque EPCI ou par communes ;
- Agrégation des concentrations du polluant mesurées ou modélisées dans l'air ambiant en **situation de fond** sur une zone géographique représentative ;

L'indice qualité de l'air n'est pas un indice de proximité trafic !

		Bon	Moyen	Dégradé	Mauvais	Très mauvais	Extrêmement mauvais
Moyenne journalière	PM2.5	0-10	10-20	20-25	25-50	50-75	>75
Moyenne journalière	PM10	0-20	20-40	40-50	50-100	100-150	>150
Max horaire journalier	NO2	0-40	40-90	90-120	120-230	230-340	>340
Max horaire journalier	O3	0-50	50-100	100-130	130-240	240-380	>380
Max horaire journalier	SO2	0-100	100-200	200-350	350-500	500-750	>750

Méthode de calcul

Les AASQA vont calculer les concentrations des 5 polluants réglementés (PM_{2,5}, PM₁₀, NO₂, O₃, SO₂) grâce :

- à la modélisation qui intègre les données des inventaires d'émissions de polluants, des données de qualité de l'air mesurées par les stations de fond et des prévisions météorologiques ;
- aux mesures effectuées sur les stations de fond.

Méthode de calcul

		Bon	Moyen	Dégradé	Mauvais	Très mauvais	Extrêmement mauvais
Moyenne journalière	PM2.5	0-10	10-20	20-25	25-50	50-75	>75
Moyenne journalière	PM10	0-20	20-40	40-50	50-100	100-150	>150
Max horaire journalier	NO2	0-40	40-90	90-120	120-230	230-340	>340
Max horaire journalier	O3	0-50	50-100	100-130	130-240	240-380	>380
Max horaire journalier	SO2	0-100	100-200	200-350	350-500	500-750	>750

Pour chaque polluant, un sous-indice est calculé.

Chaque sous-indice est déterminé à partir de la concentration maximale du polluant considéré sur le territoire en question (EPCI ou échelle géographique plus restreinte) :

- Pour les particules fines inférieures à 10 micromètres : les PM₁₀ : le maximum des moyennes journalières ;
- Pour les particules fines inférieures à 2,5 micromètres : PM_{2.5} : le maximum des moyennes journalières ;
- Pour le dioxyde d'azote (NO₂) : le maximum des concentrations maximales horaires du jour (comme pour l'ancien indice) ;
- Pour l'ozone (O₃) : le maximum des concentrations maximales horaires du jour ;
- Pour le dioxyde de soufre (SO₂) : le maximum des concentrations maximales horaires du jour.

Le qualificatif de l'indice ATMO retenu correspond au qualificatif le plus pénalisant des 5 polluants considérés pour le jour donné et la zone géographique considérée.

Conséquences du nouvel indice

Nombre de jours des principales agglomérations avec un indice « mauvais » ou pire en moyenne par an :

L'augmentation notable du nombre de jours pour lesquels l'indice est « mauvais » ou pire résulte de l'introduction du sous-indice PM_{2,5} et de l'alignement des seuils de l'ozone et du NO₂ sur ceux de l'indice européen.

Cela ne résulte donc pas d'une dégradation de la qualité de l'air : celle-ci tend à s'améliorer depuis vingt ans.

Moyenne en jours / an	Indice ATMO actuel	Indice ATMO 2021
Bordeaux	6	60
Clermont Ferrand	6	55
Fort de France	40	59
Grenoble	6	109
Lille	12	53
Lyon	14	108
Marseille	5	86
Nantes	3	34
Nice	1	46
Orléans	4	45
Paris	10	83
Reims	8	41
Rennes	0	19
Rouen	8	42
Saint Etienne	6	65
Strasbourg	13	81
Toulon	3	67
Toulouse	3	36
Valence	9	78
Vallée de l'Arve	37	77

Tests réalisés sur la période 2015-2017

Conséquences du nouvel indice

Nombre de jours des principales agglomérations avec un indice « mauvais » ou pire par polluant en moyenne par an :

Moyenne en jours / an	Indice ATMO 2021	NO2	PM10	PM2,5	Ozone
Bordeaux	60	0	9	39	21
Clermont Ferrand	55	13	7	28	22
Fort de France	59	0	55	16	0
Grenoble	109	11	17	58	49
Lille	53	0	16	52	0
Lyon	108	17	29	62	43
Marseille	86	22	9	25	44
Nantes	34	1	4	27	7
Nice	46	8	3	9	30
Orléans	45	0	4	34	11
Paris	83	29	16	50	23
Reims	41	2	9	26	14
Rennes	19	1	0	18	1
Rouen	42	3	9	33	9
Saint Etienne	65	4	11	31	34
Strasbourg	81	6	11	49	31
Toulon	67	5	5	14	51
Toulouse	36	2	4	19	15
Valence	78	2	10	40	38
Vallée de l'Arve	77	0	37	56	12

NB : plusieurs sous indices peuvent être mauvais ou pire pour un jour donné donc la somme des sous-indices peut être différente du nombre de jours totaux mauvais ou pire.

Tests réalisés sur la période 2015-2017

Les atouts du nouvel indice ATMO

- Un indice plus représentatif de l'état de la qualité de l'air en France et plus en phase avec les attentes des citoyens ;
- Il est déclinable à une échelle plus fine dans l'espace ;
- Une méthode de calcul de référence, transparente et reproductible ;
- Un outil de communication rénové, à la disposition des bulletins météo et de la presse en général, pour mieux informer et sensibiliser les français ;
- Un indice de communication expertisé ;
- Une incitation à l'action dont de nombreuses perspectives offertes par le numérique et l'open data ;

MAIS

- Cet indice n'a pas vocation à être un outil de gestion des pics de pollution ;
 - Il ne permet pas de dégager des tendances d'évolution.
-

Ce qu'il faut garder en tête

- Un indice de communication ;
- Un indice basé majoritairement sur des prévisions ;
- Un nouvel indice qui peut donner le sentiment d'avoir plus de journées avec une qualité de l'air « moyenne », « dégradée » voire « mauvaise » ;

REVISION DE L'INDICE ATMO

QUESTIONS / RÉPONSES



RETROUVEZ LE DOCUMENT EXPLICATIF « COMPRENDRE L'ÉVOLUTION DU NOUVEL INDICE DE POLLUTION DE L'AIR EN 10 POINTS » SUR [ECOLOGIE.GOUV.FR/NOUVEL-INDICE-QUALITE-LAIR-PLUS-PRECIS-ET-PLUS-CLAIR](https://ecologie.gouv.fr/nouvel-indice-qualite-lair-plus-precis-et-plus-clair)